

02 juin 2021 -17:29

Communiqué de presse des partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail en lien avec les assouplissements des mesures corona

Les partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail constatent à leur satisfaction que les assouplissements annoncés offrent des perspectives aux différentes entreprises, secteurs et leurs travailleurs pour, progressivement, reprendre leurs activités ou les élargir.

Les efforts qui ont déjà été réalisés pour combattre le virus portent clairement leurs fruits. Depuis plus d'un an, les entreprises font tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir autant que possible la transmission du virus sur le lieu de travail.

Parallèlement et c'est un fait, le taux de vaccination n'a pas encore atteint un niveau rassurant et des variants plus contagieux du virus, pour lesquels il y a encore un réel danger de contamination avec des conséquences graves, circulent aussi. Il est donc nécessaire de continuer à prendre au sérieux les mesures contre la propagation du virus.

Pour permettre au système de santé et à ses acteurs de travailler efficacement et durablement et pour protéger la santé de tous, à court et à long terme, les partenaires sociaux appellent tout le monde à continuer de fournir les efforts maximaux dans tous les domaines de la vie sociale pour combattre le virus. Les assouplissements ne peuvent pas être un sauf-conduit pour appliquer moins strictement les mesures qui doivent éviter la transmission du virus. Au contraire, c'est uniquement si les assouplissements continuent d'être accompagnés de l'application des mesures pour la protection de la transmission du virus qu'ils sont acceptables. Sur le lieu de travail, il faut continuer à respecter les mesures du guide générique et des guides sectoriels complémentaires, y compris les règles en lien avec le télétravail.

Ce n'est que de cette manière que toutes les organisations et leurs travailleurs pourront poursuivre leurs activités et que les secteurs et leurs travailleurs qui connaissent de grandes difficultés aujourd'hui pourront reprendre et poursuivre leurs activités en toute sécurité.

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
02 233 41 11
<http://www.emploi.belgique.be>

Anne-Cécile Wagner
Attachée Direction de la communication
0494 69 32 01
anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be

Sandy Deseure
Diensthoofd Directie van de communicatie
0485 83 70 57
Sandy.deseure@werk.belgie.be